

Résolution de l'AG AVEP2 - SPV du 22 mars 2017 relative à la coordination des nouveaux moyens d'enseignement

Considérant, notamment:

- l'introduction de nombreux moyens d'enseignement romands (MER) durant ces dernières années (notamment le français en 2011, l'allemand en 2014/15/16, l'anglais en 2015/16, la géographie en 2013/14/16, l'histoire en 2015) ;
- l'introduction future de nouveaux moyens d'enseignements (notamment l'histoire en 2017 pour le 7-8P, les mathématiques dès 2018, ACM et Musique dès 2019)
- l'importance de l'implémentation des outils pédagogiques dans les établissements
- les séances d'information selon le format « tournée cantonale » ayant pour but de présenter les MER aux enseignant-e-s
- l'offre de formation HEP
- l'art. 52 de la LEO qui prévoit des tâches particulières confiées à des enseignants :
« Le directeur de l'établissement peut confier des tâches administratives, pédagogiques ou de coordination à des enseignants porteurs des titres pédagogiques qui relèvent de son autorité. »

L'AG de l'association du cycle 2 de la SPV réunie le 22 mars 2017, à Prilly, demande au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture :

- Désigner, suite à un projet d'établissement construit avec l'équipe enseignante, un-e enseignant-e « ressources MER » ayant le rôle d'accompagnateur / facilitateur dans le domaine de l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement.
- Élaborer un mandat spécifique interne aux établissements pour l'enseignant-e « ressources MER » incluant des périodes de décharge.
- Former l'enseignant-e « ressources MER » à la HEP.
- Créer un portail pédagogique efficace afin de simplifier la vie des enseignant-e-s dans la recherche de documents en lien avec les MER.
- Octroyer des périodes aux enseignant-e-s du cycle 2 pour qu'ils-elles puissent aller visiter une classe d'un autre degré dans une perspective de collaboration et afin de connaître « *ce qui se fait avant ou après* ».